

Journée annuelle des organisateurs et directeurs d'accueils collectifs de mineurs (ACM)

11 juin 2020 – Webinaire

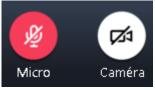
https://global.gotomeeting.com/join/637571133

Code d'accès: 637-571-133

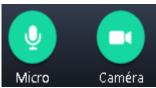
Numéro d'accès direct: tel:+33170950594, 637571133#

Consignes d'utilisation de la visioconférence

Couper son micro et sa caméra lorsque l'on intervient pas



= Micro et caméra coupés, pour tous les auditeurs



= Micro et caméra actifs, uniquement pour les intervenants

Utiliser le chat pour poser ses questions / partager ses remarques



= Cliquer sur cet icône pour accéder au chat (en haut à droite de l'écran)



Mot d'introduction

Thierry Bergeron – directeur de la DDCSPP



Programme de la journée

Matin (10h00 - 12h00)

Actualités institutionnelles et évolutions réglementaires

Enjeux réglementaires : Présentation des protocoles sanitaires applicables aux ACM

Enjeux financiers: dispositifs d'accompagnement aux ACM

Enjeux pédagogiques : Vacances apprenantes, ressources mobilisables et relations aux équipes

*chaque séquence se conclura par un traitement des questions posées via le chat

Après-midi (14h30 - 16h00)

Atelier au choix (sur inscription)

Organisation et activités adaptées aux consignes sanitaires chez les 3 - 6 ans

Organisation et activités adaptées aux consignes sanitaires chez les 6 - 11 ans

(Re)créer du lien, (re)lancer des projets avec les pré adolescents et les adolescents

Comment soutenir les apprentissages scolaires en ACM?

Travailler la posture éducative avec ses équipes / identifier et répondre efficacement aux postures inadaptées



Les ateliers de cet après-midi (14h30 – 16h00)

- 1- Organisation et activités adaptées aux consignes sanitaires chez les 3 6 ans https://global.gotomeeting.com/join/156463429- ID: 156-463-429
- 2- Organisation et activités adaptées aux consignes sanitaires chez les 6 11 ans https://global.gotomeeting.com/join/696650805 ID: 696-650-805
- 3- (Re)créer du lien, (re)lancer des projets avec les pré adolescents et les adolescents https://global.gotomeeting.com/join/623862213 ID: 623-862-213
- 4- Comment soutenir les apprentissages scolaires en ACM ? https://global.gotomeeting.com/join/349612709 ID: 349-612-709
- 5- Travailler la posture éducative avec ses équipes / identifier et répondre efficacement aux postures inadaptées

https://www.gotomeet.me/DidierJosse - ID: 375-092-821



Enjeux réglementaires:

Présentation des protocoles sanitaires applicables aux ACM

Les éléments essentiels à retenir – par la DDCSPP de l'Orne

Témoignage(s) / retour(s) d'expérience – par le centre social Croix Mercier

Questions / réponses (questions à poser sur le chat)



Les protocoles sanitaires en ACM les principaux éléments à retenir

2 volets:

- -Protocole pour les accueils sans hébergement actualisé le 5 juin dernier
- -Protocole pour les accueils avec hébergement validé le 8 juin dernier

Les deux protocoles sont mis en ligne sur :

http://www.orne.gouv.fr/covid-19-protocole-de-reouverture-des-accueils-a10167.html



Le protocole pour les ACM sans hébergement

- Entretien des locaux

Nettoyage approfondi des locaux préalablement à l'ouverture Entretien des locaux assuré de de façon plus fréquente (2 fois par jour) Désinfection avec produit virucide des objets fréquemment touchés au moins une fois par jour (poignées de portes, surfaces sanitaires, sols, matériel pédagogique...)

Vigilance particulière sur l'approvisionnement en produits d'hygiène (savon, gel hydro alcoolique, essuie-mains à usage unique, poubelles à ouverture non manuelle)

Flacons ou distributeurs de solutions hydro alcooliques dans les salles d'activité, avec utilisation sous le contrôle d'un encadrant Ventilation des différents espace par l'ouverture la plus régulière possible des fenêtres extérieures (a minima 10 à 15 minutes le matin, le midi et le soir et entre chaque activité)



- Lavage des mains

Mise à disposition de points d'eau en nombre suffisant à proximité des lieux d'accueil et d'activités

Lavage régulier des mains des enfants et des encadrants : à l'arrivée et au départ, avant et après les activités, les repas, les passages aux WC, après s'être mouché, avoir toussé, éternué...

-Circulation dans la structure

Principe général de distanciation physique d'1 mètre minimum Marquages au sol pour inciter au respect des distanciations Possibilité de prévoir des horaires échelonnés (accueils, repas...) Sauf exception, les représentants légaux ne doivent pas être admis sur les lieux d'activités



- Le port du masque

Obligatoire:

pour les encadrants lorsqu'ils sont en présence des enfants pour les enfants de plus de 11 ans pour tous les enfants en cas de symptômes COVID-19 Facultatif pour les enfants de moins de 11 ans Déconseillé pour les enfants de moins de 6 ans

- Constitution des groupes

12 personnes maximum, encadrement compris Dans la mesure du possible pour toute la période Pas d'activités communes avec d'autres groupes Le plafond à 12 vaut tant sur le centre qu'en sortie



- Les activités

Respectueuses des principes de distanciation sociale et des gestes barrière Evaluation préalable et adaptations si nécessaire Désinfection du matériel partagé avant et après l'activité (livres, ballons, jouets, crayons...)

- Sorties et activités extérieures

Par groupe de 12 maximum, encadrement compris

A proximité du centre

Possibles dans les bibliothèques, musées, parcs et jardins, gymnases... (sous réserve d'éventuelles restrictions nationales ou locales d'accès)

- Les activités physiques et sportives

12 personnes maximum, encadrement compris Distanciation physique minimale de 2 mètres Interdiction des sports collectifs, des sports de combats et des baignades Interdictions des activités listées à l'article 2 de l'arrêté du 25/04/2012



*Liste des activités suspendues jusqu'à nouvel ordre visées par l'arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article R.227-13 du code de l'action sociale et des familles

Il s'agit d'activités dites « à environnement spécifique » :

Alpinisme, baignade, canoë, kayak et disciplines associées, canyonisme, char à voile, équitation, escalade, karting, motocyclisme et activités assimilées, nage en eau vive, plongée subaquatique, radeau et activités de navigation assimilées, randonnée pédestre, raquettes à neige, ski et activités assimilées, spéléologie, sports aériens, surf, tir à l'arc, voile et activités assimilées, vol libre, vélo tout terrain



- Les transports

Respectueux des règles de distanciation sociale

Véhicules nettoyés et désinfectés avant et après utilisation

Port du masque par le chauffeur et maintien des distances de sécurité avec les passagers

Transports en commun affectés au service de transport public proscrits

- La restauration

Privilégier les paniers ou plateaux repas distribués aux mineurs

A défaut, limiter au maximum les files d'attente

Distanciation d'au moins un mètre entre chaque enfant

Lavage des mains avant et après

- Prise de température

A assurer par les parents avant l'accueil Si symptômes ou fièvre supérieure à 38°, l'enfant ne doit pas être accueilli Présence de thermomètre(s) sur l'ACM



- Conduite à tenir en cas de suspicion de COVID-19 pour un enfant

Isolement et port du masque

En cas de doute, possibilité pour le référent sanitaire d'effectuer une prise de température

Information aux parents qui doivent venir chercher l'enfant L'enfant ne pourra être accepté à nouveau que suite à la fourniture d'un certificat médical assurant qu'il est en mesure d'être reçu en ACM

-Conduite à tenir en cas de suspicion de COVID-19 pour un encadrant

Isolement puis retour à domicile

Reprise des fonctions après fourniture d'un certificat médical

-Pour les cas avérés COVID-19

Mise en œuvre du processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sous l'autorité de l'ARS

Désinfection des salles et matériels selon les prescriptions définies par les autorités sanitaires



Le protocole pour les ACM avec hébergement

Mêmes principes généraux (distanciation, nettoyage, lavage des mains, protocole suspicion, etc.) que le protocole sans hébergement avec quelques spécificités :

Nb : ce protocole est applicable à compter du 22 juin 2020 et est valable également pour les mini-camps.

Lieux de déroulement

Sur tout le territoire national, y compris outre-mer, sous réserve de dispositions locales particulières

Accueils suspendus hors du territoire national

Constitution des (sous-)groupes

15 mineurs maximum, encadrement non compris (y compris sur sorties) Limitation des interactions entre les sous-groupes sur toute la durée du séjour (y compris repas et activités)



- Suivi sanitaire

Assistant sanitaire désigné référent COVID-19 – chargé notamment de formaliser et diffuser les règles de prévention contre la transmission du virus Les règles doivent prévoir la détection et la gestion des cas suspectés ou avérés

-Hébergement

Chambres devant permettre la distanciation physique

1 mètre entre chaque lit

Lits superposés autorisés « tête-bêche »

Aération des chambres plusieurs fois par jour

Lavage du linge de lit – cycle 30 minutes et 60° minimum

Possibilité d'hébergement sous tente sous réserve du respect de la distanciation physique

-Port du masque pour les encadrants et enfants de + de 11 ans

Obligatoire uniquement lorsque la distanciation physique n'est pas possible



- Activités physiques et sportives

Possibilité de pratiquer les activités physiques et sportives listées à l'article 2 de l'arrêté du 25 avril 2012 (notamment baignades hors piscine et équitation)

- Transports

Dans la mesure du possible, distanciation physique entre les groupes de 15 mineurs

Port du masque pour les accompagnateurs

Port du masque pour les enfants de plus de 11 ans lorsque les distances de sécurité ne peuvent pas être respectées

- Restauration

Limitation des éléments utilisés en commun

Aménagements des tables respectueux du protocole sanitaire de l'hôtellerierestauration (1 mètre entre chaque table ou écrans entre les tables) Affichage des règles d'hygiène et gestes barrière en salle de restauration



Le protocole avec hébergement, une préfiguration possible de nouveaux assouplissements pour les accueils sans hébergement pour l'été...

http://www.orne.gouv.fr/covid-19-protocole-de-reouverture-des-accueils-a10167.html



Témoignage

Mise en place du service minimum, remontée progressive des effectifs accueillis au sein de l'ACM et perspectives pour l'été

Centre social Croix-Mercier - Alençon



Service minimum d'accueil puis réouverture progressive des ACM, l'exemple du CS Croix Mercier 1/3











Service minimum d'accueil puis réouverture progressive des ACM,













Service minimum d'accueil puis réouverture progressive des ACM, l'exemple du CS Croix Mercier 3/3







Les enjeux réglementaires

Questions / Réponses



Enjeux financiers:Dispositifs d'accompagnement aux ACM

Le soutien de la CAF

Les dispositifs d'Etat et autres dispositifs

L'appel à projet commun « initiatives de jeunes » (Etat – CD – CAF)

Questions / réponses (questions à poser sur le chat)



Enjeux financiers : le soutien de la Caf

- un maintien des financements aux accueils de loisirs via les Prestations de Services (PSO Alsh, PSEJ) validé par le CA du 7 avril 2020 de la CNAF <u>jusqu'au 15 juin 2020</u> ;
- une validation par le CA de la CNAF du 3 juin 2020 des modalités suivantes : A compter du 15 juin 2020 :
- Seuls les accueils de loisirs qui ont rouvert ainsi que ceux restant fermés mais dont le personnel a été réorienté vers des activités "parascolaires" en dehors des Alsh, afin de compléter le temps scolaire (ex : dans le cadre des "2S2C"), pourront bénéficier de la mesure de maintien de la PS Alsh, sur la base de l'activité 2019;
- Les accueils de loisirs restants totalement fermés et qui ne se sont pas mobilisés pour accueillir des enfants sur le temps scolaire, ne seront plus éligibles à la mesure de maintien de la PS.

Ces mesures sont également valables pour la période estivale. Clause de revoyure <u>fin août</u> en fonction du contexte sanitaire.



Enjeux financiers : le soutien de la CAF

Autres dispositifs mobilisables :

- Aide aux vacances : <u>Vacaf</u> Inscription et conventionnement avec la Caf attendus
- Service aux familles : "Mon Alsh à la maison" (site mon-enfant.fr)
- Offre en faveur des adolescents et des jeunes adultes : maintien de la coordination et de l'animation du réseau "Promeneurs du Net" (PDN)

Les services de la Caf restent à votre disposition :

- par mail à : afc61.cafalencon@caf.cnafmail.fr
- site mon-enfant.fr
- site caf.fr / Espace Partenaires
- site Vacaf.org



Enjeux financiers : les dispositifs de l'Etat

Les associations sont éligibles aux dispositifs de soutien à l'emploi

-Le recours à l'activité partielle (pour les personnels permanents)

Démarches à réaliser sur https://activitepartielle.emploi.gouv.fr

-Le report des charges sociales et fiscales (urssaf, caisses de retraite, taxe sur les salaires...

Le report des échéances de prêt : sur demande auprès de la banque, jusqu'à 6 mois sans frais

Le versement des subventions : l'Etat par circulaire du 6 mai 2020, prévoit de maintenir les subventions accordées , même si les circonstances ont empêché la structure de mettre en œuvre le projet. Les collectivités peuvent également faire ce choix.

Contacts utiles: Emploi associatif 61 Amélie Guillaume ea61@wanadoo.fr

UD DIRECCTE 61: norm-ud61.activite-partielle@direccte.gouv.fr



Enjeux financiers: autres dispositifs

Le Conseil Départemental de l'Orne :

le Département propose une aide de 500 € pour les associations : il s'agit du dispositif Orne Rebond : https://www.orne.fr/covid19-aide-tres-petites-entreprises-tpe-orne-rebond

<u>L'assurance maladie</u>:

Une aide ponctuelle à l'aménagement des locaux pour répondre aux protocoles sanitaires d'un montant maximum de 50 % de l'investissement est accordée aux entreprises employeuses (dont associations).

Contact utile: https://www.ameli.fr/entreprise/covid-19/une-subvention-pour-aider-les-tpe-et-pme-prevenir-le-covid-19-au-travail



L'appel à projet commun « Initiatives de Jeunes et éducation citoyenne» - http://www.orne.gouv.fr/appel-a-initiatives-2020-projets-de-jeunes-et-a10213.html

Un rapprochement nouveau entre l'Etat, le conseil départemental et la CAF visant à mieux soutenir les projets et initiatives de jeunes de 11 à 30 ans

Une enveloppe minimale cumulée de 65 000 euros

Un soutien à des projets collectifs d'intérêt général et/ou contribuant à l'éducation citoyenne des jeunes dans tous domaines (culturel, sportif, social, environnemental, etc.)

Des projets portés par des associations de jeunes ou des collectivités locales ou associations assurant une mission d'accompagnement de projet de jeunes

Une date butoir de dépôt fixée au 25 septembre 2020



Les enjeux financiers

Questions / Réponses



Enjeux pédagogiques

Le dispositif vacances apprenantes – par la DSDEN et la DDCSPP

Les ressources mobilisables – par la Ligue de l'Enseignement, les CÉMÉA et l'UFCV

La remobilisation des équipes autour du projet pédagogique

Questions / réponses (questions à poser sur le chat)



Le dispositif « vacances apprenantes »

L'enjeu

Proposer des vacances

- actives (culturelles, sportives, écologiques) objectif de socialisation et d'ouverture
- éducatives objectif de consolidation des apprentissages

Le public cible

élèves qui seront sortis « fragilisés » du confinement : fragilités culturelles, économiques et sociales, éloignés de l'école (déconnexion numérique, décrochés ou en décrochage), issus des territoires prioritaires et ruraux isolés mais pas seulement : « tout le territoire ». Une attention particulière aux enfants en situation de handicap ou à besoins éducatifs particuliers.



Le dispositif « vacances apprenantes »

4 dispositifs non exclusifs et cumulables

- L'Ecole ouverte : public élargi : du CP au lycée pro avec l'Eté du pro
- Les EO buissonnières de 2 à 7 jours itinérants sous la forme de camp sous tente ou de 5 à 14 jours en centre (centre de loisir, établissements scolaires, locaux de collectivités)
- Les colonies apprenantes visant à brasser des jeunes d'horizon différents, proposant activités de découverte (culturelles, sportives, environnement) et remise à niveau/consolidation des apprentissages
- L'aide exceptionnelle aux accueils de loisirs pour contribuer à la (re)socialisation des enfants en espaces collectifs éducatifs et favoriser la rentrée scolaire, et pour offrir aux parents un mode de garde reconnu et sécurisé



Le dispositif « vacances apprenantes »

Calendrier (pour les volets école ouverte et école ouverte buissonnière)

- Retour des projets pour le 22 juin 2020
- Sélection des projets et attribution des crédits dans la semaine du 25 juin 2020
- Mise en œuvre des projets possible dès le 6 juillet

Labellisation

- Semaine du 25 au 29 juin 2020
- Labellisation dans le cadre des groupes d'appui départementaux (GASPEO pour l'Orne)
- Arrimage explicite des activités éducatives et pédagogiques au socle commun de connaissance de compétence et de culture



Précisions sur les volets « colos apprenantes » et « aide exceptionnelle » aux accueils de loisirs

http://www.orne.gouv.fr/vacances-apprenantes-en-acm-cahier-des-charges-et-a10221.html Colos apprenantes

- Des projets à déposer sur la plateforme en ligne (pas de date butoir à ce stade) : https://openagenda.com/colosapprenantes
- Une aide de l'Etat plafonnée à 80% des coûts et 400 euros par enfant et par semaine pour les séjours organisés par les collectivités
- Une aide qui peut aller jusqu'à 100% des coûts pour les associations

Aides exceptionnelle aux accueils de loisirs

- Des dossiers à déposer auprès de la DDCSPP de l'Orne 1ère vague pour le 22 juin, calendrier complémentaire à définir
- Une enveloppe nationale de 30 millions d'euros, en cours de ventilation départementale et régionale
- Critères d'attribution :
 - o maintien d'une capacité d'accueil répondant aux besoins,
 - attention particulière donnée à l'accueil des publics fragilisés (décrocheurs, familles modestes, QPV, milieu rural, enfants ASE...)
 - amélioration de la qualité de l'accueil (conditions matérielles dont locaux et matériel pédagogique, animateurs et intervenants extérieurs complémentaires, mini-camps...)



Les enjeux pédagogiques

Quelques ressources mobilisables



Le réseau des acteurs éducatifs ornais – www.rezorne.org + présentation des ressources des différents partenaires

Développement de l'espace forum et mise à disposition de nouvelles ressources - Mickaël Brohan – Ligue de l'Enseignement

Reprise des actions en faveur des coordonnateurs et des élus, projet d'une journée départementale à l'automne - *Didier Josse – CEMEA*

Perspectives pour le réseau inclusion-handicap - Camille Sainson – UFCV



Le réseau des acteurs éducatifs ornais – www.rezorne.org + présentation des ressources des différents partenaires

Perspectives pour le réseau inclusion-handicap - Camille Sainson – UFCV

Date à retenir pour le réseau inclusion :

Dernière semaine de juin : Visio-conférence : préparer son été inclusif

Début octobre 2020 : Demi-journée par zone géographique

Novembre 2020: formation sur l'autisme

Décembre 2020 : Journée départementale sur l'Inclusion



Plus d'information par mail : camille.sainson@ufcv.fr

Les formations à venir

Savoir rouler à Vélo - http://normandie.drdjscs.gouv.fr/spip.php?article1750 « Encadrer et sécuriser un groupe à vélo » - 14 septembre 2020 à Alençon

Valeurs de la République et laïcité - https://valeursrepubliquelaicite-normandie.fr/
24 et 25 septembre à Alençon

Utiliser les compétences psycho sociales dans les pratiques d'animation -

http://normandie.drdjscs.gouv.fr/spip.php?article1749

Tronc commun - 1^{er} et 2 octobre 2020 à Sées

Journée complémentaire « Vie affective et sexuelle » - 1^{er} décembre 2020

Reprise des formations départementales pour animateurs - <u>www.rezorne.org</u> En construction...



La remobilisation des équipes autour de projet pédagogique, quelques enjeux majeurs :

Gestion des inscriptions : quelles priorisations entre mode de garde et utilité sociale et éducative ?

Un rôle central des ACM à assumer dans la recréation d'espaces éducatifs collectifs, ludiques et de lien social pendant l'été

Un positionnement à construire quant à la relation aux apprentissages scolaires

Innover sans tout réinventer : rassurer et valoriser les pratiques des animateurs tout en expérimentant de nouvelles formes d'intervention



Les enjeux pédagogiques

Questions / Réponses

Des enjeux à approfondir dans les ateliers de l'après-midi



Les ateliers de cet après-midi (14h30 – 16h00)

- 1- Organisation et activités adaptées aux consignes sanitaires chez les 3 6 ans https://global.gotomeeting.com/join/156463429- ID: 156-463-429
- 2- Organisation et activités adaptées aux consignes sanitaires chez les 6 11 ans https://global.gotomeeting.com/join/696650805 ID: 696-650-805
- 3- (Re)créer du lien, (re)lancer des projets avec les pré adolescents et les adolescents https://global.gotomeeting.com/join/623862213 ID: 623-862-213
- 4- Comment soutenir les apprentissages scolaires en ACM ? https://global.gotomeeting.com/join/349612709 ID: 349-612-709
- 5- Travailler la posture éducative avec ses équipes / identifier et répondre efficacement aux postures inadaptées

https://www.gotomeet.me/DidierJosse - ID: 375-092-821



Merci pour votre attention!

Les services de la DDCSPP restent à votre disposition :

- ddcspp-acm-bafa@orne.gouv.fr 02 33 32 50 21
- -Hélène Gueudré : helene.gueudre@orne.gouv.fr 02 33 32 42 97
- Arthur Lepelletier: arthur.lepelletier@orne.gouv.fr 02 33 32 50 24

Bon appétit, bons ateliers et bon été!

